

## « La passion et le soin de nos arbres façonnent les forêts de demain »

### ÉDITO

#### PROTECTION DES JEUNES FORÊTS : A-T-ON PERDU TOUT BON SENS ?

Il me semble que l'on peut rassembler les difficultés de la forêt française en quatre thèmes principaux :

- L'élévation maintenant incontestable des températures ;
- Une hygrométrie dérégulée (trop de pluie l'hiver et plus assez l'été), et les risques sanitaires liés à ces deux premiers phénomènes ;
- Les risques d'incendies (dont plus de 90% sont d'origine humaine !)
- Et le déséquilibre croissant sylvo-agro-cynégétique.

Or, le seul domaine sur lequel nous pourrions avoir une action immédiatement efficace est ce quatrième ; mais pourtant nous ne parvenons pas à obtenir des décisions radicales dans ce sens.

Les observations confirmées des organismes officiels montrent qu'en 40 ans les populations d'ongulés -chevreuils et cerfs- ont été multipliées par douze (vous lisez bien : multipliées par 12 !) tandis que les prélèvements autorisés ont seulement été multipliés par 3.

L'observation de nos campagnes ne nous permet pas d'ailleurs d'en douter : qui n'est pas aujourd'hui obligé de protéger rosiers et autres fleurs jusqu'au pied des maisons s'il veut les voir prospérer ! Quel plaisir de voir partout ces animaux superbes, certes, mais que de dégâts...

Impossible aujourd'hui de réussir une plantation sylvicole sans multiplier les moyens très coûteux de protection des jeunes sujets, parfois jusqu'à devoir clôturer les parcelles tant rien n'arrête ces prédateurs naturels de se régaler des jeunes plant.

Or, les fédérations de chasseurs restent trop frileuses pour délivrer les bracelets nécessaires à une régulation

raisonnable de ces deux populations. J'ai même entendu parfois des chasseurs se féliciter de l'augmentation de la population de cerfs, dont on sait pourtant les conséquences bien plus dramatiques encore que le chevreuil sur les jeunes bois.

Impuissants devant les phénomènes climatiques, nous pourrions avoir une seule action immédiatement efficace pour la forêt : réguler vigoureusement la population ongulée. Mais nous n'en faisons pas assez.

Avons-nous perdu tout bon sens ?

Nous verrons plus loin avec la destruction du bocage que ce n'est pas le seul domaine où l'inconscience humaine a des conséquences dramatiques.

La France a besoin de forêts saines et prospères, les ongulés sont la seule menace que nous pouvons éliminer rapidement. Comme nous le rappelle souvent notre délégué régional sur ces sujets, Hubert de Fontenay, nous avons nous-mêmes une responsabilité directe si nous ne prenons pas la peine de soutenir les demandes de bracelets additionnels. Notre action directe est nécessaire auprès de la Fédération de la chasse, notamment au moyen des documents que nous mettons à votre disposition, et en vérifiant et en insistant auprès de nos fusils pour que ces plans de chasses soient réalisés intégralement et au plus tôt dans la saison.

Jean-François de RAMECOURT

Président Fransylva44



## COMMUNICATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

### METTRE À CONTRIBUTION LES JEUNES TALENTS !

Mars 2023. Lycée agricole de Briacé. Une vingtaine d'élèves de première attendent notre venue pour définir le contexte de la création d'une courte vidéo ayant pour thème « lutter contre les idées reçues sur la forêt ». Les jeunes sont curieux et attentifs. Cet exercice, piloté par leur professeur de français, Mme Claudine Vasseur, est réalisé pendant leur cours de communication et média... Plus de 6 h de cours et du temps de travail en petits groupes d'environ 3 élèves leur sera nécessaire à la réalisation et au montage vidéo.

Juin 2023 : Nous revenons pour visionner les projets et attribuer les prix en bons cadeaux : 100 euros au 1er groupe, 50 euros aux deux seconds. Les vidéos retenues s'appuient sur 3 critères : pertinence du message, qualité technique et capacité à accrocher l'attention.

Fébrilité chez certains, déception chez les autres, mais une seconde chance s'offre à tous les groupes : un autre prix identique sera remis à l'équipe ayant obtenu le plus de consultations après publication durant l'été sur les réseaux sociaux LinkedIn, Tic Toc et YouTube.

Septembre 2023 : étonnement, ce ne sont pas les lauréats du 1er tour qui sont forcément les plus visionnés. Qu'importe, l'information circule, c'est notre but !

### DEUXIÈME TEST : ON SE PERFECTIONNE !

Mars 2024 : et hop, on y retourne, avec cette fois-ci une classe de seconde et une méthode affinée. Les thèmes sont mieux définis : pas de déforestation en France, les incendies, mais beaucoup moins que la croissance de surface, la biodiversité est surtout en forêt, il faut améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique. 8 vidéos sont créées, les réalisations sont plus pertinentes et deux groupes gagnent les prix de création qui seront, là encore, complétés en automne prochain, à la publication des résultats de visionnages sur les réseaux.

Vous nous direz : «une petite goutte d'eau», n'est-ce-pas ? Mais rappelez-vous, nous vous l'avons écrit précédemment : la légende du colibri...

### VALIDER LA MÉTHODE ET ÉLARGIR LE PUBLIC

Grâce à un budget modeste accordé par notre Conseil d'Administration sur deux années, nous avons testé et affiné la méthode. Nous allons maintenant lancer le concours pour l'ensemble du département - par le biais des petits enfants de nos membres et de leurs amis- et si le test élargi est concluant, l'objectif serait de le pratiquer sur l'ensemble du réseau national de Fransylva !

Faisons confiance à nos jeunes, ils ont du talent pour parler des forêts avec leurs mots et leur style.

Anne-Thaïs PAILLARD

## INJONCTIONS CONTRADICTOIRES

Le forestier doit faire preuve de discernement tant il est soumis actuellement à des injonctions contradictoires portées par les médias, les environnementalistes et la puissance publique.

Ainsi, la bien-pensance lui dit, par exemple :

### CHASSER, C'EST MAL !

Il faudrait laisser les animaux sauvages prospérer librement en forêt, l'homme n'y apportant que le chaos... La chasse est une activité barbare et cruelle qui n'a plus sa place dans un monde civilisé.

C'est oublier que la multiplication des cervidés entraîne des dégâts considérables aux jeunes arbres et que la croissance anarchique des sangliers endommage les cultures... La nature ne s'auto régule malheureusement pas. C'est une illusion de le croire.

### COUPER DES ARBRES, C'EST MAL !

Notre société voudrait maintenir des paysages de carte postale restant immuables pour l'éternité. Or, comme tout être vivant, un arbre naît, se développe, vieillit et meurt. Ce n'est pas en laissant la nature en libre évolution qu'on obtient une belle forêt et de beaux arbres. C'est plutôt par une gestion raisonnée respectueuse de l'environnement qu'on parvient à la renouveler et à l'améliorer. Et puis comment financer des travaux forestiers si on s'interdit d'en tirer quelques revenus ?

La forêt française n'est pas menacée, sa surface a doublé depuis deux siècles ; et elle est sous exploitée : on ne récolte que 58% de la production brute annuelle.

### PLANTER DES RÉSINEUX, C'EST MAL !

Incontestablement, une forêt de chênes ou de hêtres centenaires a plus d'allure qu'un bois de pins maritimes. Oui, mais tous les sols (notamment en Loire-Atlantique) n'offrent pas les qualités intrinsèques et la pluviométrie requises. Et puis, les résineux ne représentent que 21% des surfaces boisées en France.

### INTERDIRE L'ACCÈS À SA PROPRIÉTÉ PRIVÉE, C'EST MAL !

Les citoyens, en mal de nature, doivent pouvoir se ressourcer en forêt. Alors, pourquoi les propriétaires (des nantis, bien sûr !) s'y opposeraient-ils ? Peut-être parce que certains promeneurs se conduisent mal, laissant des débris derrière eux. Peut-être aussi parce que trop de présence humaine perturbe la faune et la flore. Peut-être encore parce que 90% des incendies sont d'origine humaine. Enfin, un accident survenu à un promeneur peut entraîner la mise en cause de la responsabilité du propriétaire qui ne l'a pourtant pas invité...

## ALORS QUE FAIRE ?

Dans tous les cas, le forestier (ou ses successeurs) supportera seul les conséquences de ses choix sylvicoles, alors qu'il est à la merci de drames indépendants de sa volonté : sécheresses, tempêtes, incendies, épidémies, prédateurs, accidents....

Sauf à baisser les bras, il doit s'informer sur la réglementation, se former (CETEF, FOGFOR par exemple), échanger avec les autres forestiers, prendre conseil auprès de personnes réellement compétentes, assurer sa responsabilité civile (Fransylva). Le CNPF, les experts et techniciens forestiers, Fransylva... sont là pour l'aider à prendre des décisions rationnelles et pas seulement dictées par l'émotion.

Arnaud de l'ESTOURBEILLON

## LOI PAYSAGE ART. L. 151-23 : DANGER ÉCARTÉ

Dans le dernier Hauts-Bois du 1er semestre 2024, vous aviez été alertés des difficultés rencontrées par les exploitants forestiers lorsque vos boisements étaient classés en L. 151-23 du Code de l'Urbanisme, art. issu de la loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » du 8 Août 2016

La mise en œuvre de cet article du Code de l'Urbanisme dans un PLU(i) permet d'identifier des éléments de paysage et de délimiter des sites et des secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique.

Y compris pour les boisements sous Document de Gestion (PSG et CBPF) le classement en L. 151-23 obligeait à une déclaration préalable en mairie pour tous travaux nécessaires à l'exploitation forestière et sa gestion durable.

Un décret d'application devant préciser la liste des exonérations à la déclaration préalable pour les espaces boisés était attendu depuis plusieurs années.

A l'occasion d'un nouveau PLU(i) de la Com-Com de Nozay, dans lequel l'ensemble des boisements étaient prévus classés en L. 151-23 de la loi « Paysage », Fransylva 44 a fait remonter le problème auprès de nos instances nationales, de la DDTM, de la DRAAF, et du gouvernement.

Nos démarches ont ainsi permis que le décret d'application donnant la liste des exonérations pour les forestiers entre en vigueur le 1er Avril 2024 : les espaces boisés sous documents de gestion (PSG et CBPF) sont désormais exonérés d'une déclaration préalable. C'est une importante avancée pour les forestiers.

Ce décret, proposé par le Ministère de la Transition Écologique en application de la Loi incendie, devrait vous rappeler combien précieux peut être un Document

de Gestion pour vous exonérer de démarches administratives parfois lourdes, et pour apporter la preuve de votre souhait de valoriser vos boisements dans une gestion durable.

Enfin, soyez toujours vigilants aux révisions ou modifications des documents d'urbanisme dans vos collectivités, il est souhaitable d'aller régulièrement vous informer.

Marie-Joseph VEYRAC

## ARBRES DE HAIES, LE MASSACRE CONTINUE

En septembre 2023, le ministre de l'Agriculture et la secrétaire d'Etat à la biodiversité lançaient un plan ambitieux : stopper l'arrachage des haies et viser une augmentation nette de 50 000 km en 5 ans. Un budget conséquent était affecté à cet objectif.

Dans une réunion la même année, l'équipe Agroforesterie de la chambre régionale d'agriculture nous annonçait fièrement avoir pu déployer... 200 km de haies nouvelles sur toute la région des Pays de la Loire. Or, notre région bocagère est le lieu d'un bon quart des 25 000 km encore arrachés chaque année !

DTM (visibilité dans les virages...) EDF et surtout l'installation de la fibre en aérien ont commis des destructions souvent irréversibles de haies anciennes de bords de routes et chemins. Hélas l'agriculture intensive, le virage depuis l'élevage en plein air vers les cultures céréalières, une pratique agricole souvent déconnectée de l'amour de sa terre achèvent la modification désastreuse de nos paysages. Et lorsque quelques grands arbres sont conservés, le reste des haies et les talus sont régulièrement détruits pour qu'ils n'aient surtout pas de successeurs.

Sans haies continues et fourrées reliant les espaces forestiers, paysages et biodiversité sont en grand danger. Mais devant la colère récente du monde agricole, personne n'ose encore défendre le respect des haies et nos campagnes les pleurent dans le silence assourdissant des oiseaux.



# ÉQUILIBRE FORÊT/GIBIER : FRANSYLVA44 S'IMPLIQUE DANS LE DÉPLOIEMENT PÉDAGOGIQUE DE LA MÉTHODE BROSSIER-PALLU

Face aux quatre menaces essentielles sur la forêt - réchauffement, sécheresse et maladies associées, incendies et dent du gibier. C'est sur cette dernière que nous pouvons obtenir en agissant localement un résultat rapide et efficace. Mais il faut partager les constats objectivement et agir de concert entre forestiers et chasseurs.

Comme vous le savez maintenant, un ingénieur du CNPF Bretagne Pays de Loire, Monsieur Brossier, et un chasseur sensible à la santé des forêts, Monsieur Pallu, ont mis au point un process complet d'évaluation de la santé des forêts et du gibier ongulé pour organiser un dialogue constructif pour chaque territoire entre chasseur et sylviculteur sur la qualification de la pression animale et les mesures à prendre pour la piloter optimalement. Leur méthode a été retenue par l'administration et les ministères et sa diffusion financée pour la France entière !

Dans ce cadre, Fransylva44 s'est associé à la création, chez notre membre Hubert de Fontenay, d'une « Site pilote démarche Brossier-Pallu » sur la forêt de Saffré.

La signature de cette « Convention Technique et de

Labellisation de la forêt de Saffré » a été officiellement célébrée mardi 2 juillet 2024 avec les cosignataires, les présidents de la Fédération des chasseurs de Loire Atlantique Dany Rose, du CRPF Guy de Courville, de l'association départementale des chasseurs de grand gibier Jean-Marie Blum, et votre serviteur pour Fransylva44, ainsi que du propriétaire de la forêt Hubert de Fontenay et du gestionnaire Nicolas Bureau, en présence très appréciée du Directeur du CRPF Monsieur Arnaud Guyon et de ses équipes, et des deux auteurs de la méthode qui nous l'ont présentée en détail. La journée a été conclue par un exercice de terrain avec les forestiers et chasseurs présents.

Nul doute que la labellisation de ce site pilote soit une étape importante sur le chemin d'une pédagogie élargie par l'accueil régulier de groupes en formation sur cette forêt. L'objectif est une meilleure réussite des différents chemins de renouvellement de nos forêts en éliminant autant que possible, grâce à une pression de gibier raisonnable, l'utilisation abusive des protections des jeunes plants coûteuses, polluantes et souvent insuffisantes hélas...

JFR

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Équilibre FORÊT & GIBIER**

**FRANSYLVA**  
FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCE

**FONDATION FRANÇOIS SOMMER**

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**CNPF**

**ANCGG**

**Office National des Forêts**

## La création de Sites Pilotes à vocation pédagogique et expérimentale, une étape majeure de la démarche Brossier-Pallu

### Il s'agit de :

- Mettre en œuvre la démarche Brossier-Pallu sur une propriété ou des regroupements de territoires avec des zones à enjeux,
- Responsabiliser les acteurs locaux pour qu'ils deviennent des partenaires sur le long terme,
- Accueillir des chasseurs, des forestiers, leurs partenaires et servir de support de formation,
- Créer des territoires d'expérimentation et d'innovation de techniques forestières et cynégétiques,
- Contribuer à l'adaptation de cette démarche en fonction des différents contextes rencontrés en communiquant sur les retours d'expériences.

### Objectifs :

L'objectif primordial est de montrer que l'on peut renouveler la forêt sans avoir à protéger artificiellement les jeunes arbres (sauf rares exceptions) conditionné par un taux de dégâts inférieur à 15% tout en ayant une faune sauvage en bonne santé et en quantité suffisante. C'est le gage d'une bonne résilience des écosystèmes forestiers et de la pratique d'une chasse durable et mieux acceptée. Ces territoires engagés permettront la promotion de la démarche par l'exemple au plus près des acteurs.